

DEPARTEMENT
DU RHONE

DE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 09 Novembre 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 13	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 13

L'an deux mil vingt-trois et le neuf novembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 02 novembre 2023
--

Etaient présents : Agnès NELIAS - Olivier AIGLON - Frédérique BARNOUD - Valérie DEJOUR - Yves BELTRAN - Fabien CAFFIER - Christian RULLIAT - Fabrice FOURDIN - Jocelyne DAVIRON RADIX - Fanny CHABRAN - Guy LHOPITAL - Virginie BLUM - Pierre DURAND

Secrétaire de séance : Valérie DEJOUR

D/2023-100

Objet de la délibération : Autorisation à Madame la Maire pour souscription d'un emprunt relatif à la seconde chaudière bois des Combes.

Madame la Maire rappelle au moment de l'extension du réseau des Combes, le choix de mettre en place une seconde chaudière bois avait été différé. Son installation cette année, ainsi que différents travaux d'amélioration du réseau des Combes, et de comptage/filtration, nécessitent de recourir à l'emprunt.

Madame la Maire propose donc de souscrire un prêt d'un montant de 55 000 €, sur 10 ans, le montant des travaux HT s'élevant à 77 039 €, et le montant de la subvention attribuée par l'Etat, au titre de la DSIL s'élevant à 20 673 €. Deux propositions sont présentées (Caisse d'Epargne et Crédit Agricole).

Le Conseil Municipal, par 10 voix POUR, 0 voix CONTRE, 3 ABSTENTIONS (Virginie BLUM, Fanny CHABRAN, Frédérique BARNOUD),

DECIDE de contracter auprès de la Caisse d'Epargne, un prêt d'un montant de 55 000 €, aux conditions suivantes :

- ✓ Montant du financement : 55 000€
 - ✓ Durée amortissement : 10 ans
 - ✓ Amortissement : Progressif
 - ✓ Périodicité : Trimestrielle
 - ✓ Mise à disposition des fonds : sous 6 mois*
 - ✓ Commission d'engagement : 0,1% du montant financé (prélevée à la signature)
 - ✓ Taux révisable : Taux du livret A
 - ✓ Base de calcul des intérêts : Exact / 360
- Conditions financières : marge sur livret A : 1.24 %

AUTORISE Madame la Maire à signer le contrat de prêt ainsi que tous documents afférents.

CHARGE Madame la Maire de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus



Valérie DEJOUR Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	
------------------------------	---	---------------------------------	---

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : 17 NOV. 2023

Publication ou notification du : 17 NOV. 2023

Publication site internet le : 17 NOV. 2023

Affichage de la liste des délibérations le : 17 NOV. 2023